

MASTERSAFE SYMIC A001 L

Version 1.0 Date de révision: 03/21/2018 Numéro de la FDS: 102000028142 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/21/2018

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : MASTERSAFE SYMIC A001 L

Code du produit : 023390GD0

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : ECKART GmbH

Adresse : Guentersthal 4
Hartenstein 91235

Téléphone : +499152770

Fac-similé : +499152777008

Numéro de téléphone en cas d'urgence : CHEMTREC: 800-424-9300
CHEMTREC: 1-703-527-3387 (International)

GBK Gefahrgut Buero GmbH, Ingelheim, Germany:
From outside US: (001) 352-323-3500
(First call in English, response in your language is possible)
US & Canada (toll free):1-800-5355-053

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement GHS en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Éléments étiquette SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Composants dangereux**

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
--------------	---------	-----------------------

MASTERSAFE SYMIC A001 L

Version 1.0 Date de révision: 03/21/2018 Numéro de la FDS: 102000028142 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/21/2018

Fluorphlogopite (Mg ₃ K[AlF ₂ O(SiO ₃) ₃])	12003-38-2	>= 50 - < 70
Dioxyde de titane	13463-67-7	>= 10 - < 20

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers soins.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Retirez les lentilles de contact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Inconnu.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Autres informations : Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Éviter la formation de poussière.
- Méthodes et matières pour le : Ramasser et évacuer sans créer de poussière.

MASTERSAFE SYMIC A001 L

Version 1.0 Date de révision: 03/21/2018 Numéro de la FDS: 102000028142 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 03/21/2018

confinement et le nettoyage Balayer et enlever à la pelle.
 Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour
 l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
 Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.

Conditions de stockage sûres : Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Pas de matières à signaler spécialement.

D'autres informations sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Fluorophlogopite (Mg ₃ K[AlF ₂ O(SiO ₃) ₃])	12003-38-2	TWA	2.5 mg/m ³ (Fluor)	CA AB OEL
		VEMP	2.5 mg/m ³ (Fluor)	CA QC OEL
		TWA	2.5 mg/m ³ (Fluor)	CA BC OEL
		TWA	2.5 mg/m ³ (Fluor)	CA AB OEL
		VEMP	2.5 mg/m ³ (Fluor)	CA QC OEL
		TWA	2.5 mg/m ³ (Fluor)	CA BC OEL
		TWA	1 mg/m ³	CA BC OEL

MASTERSAFE SYMIC A001 L

Version 1.0 Date de révision: 03/21/2018 Numéro de la FDS: 102000028142 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 03/21/2018

		(Respirable)	(Aluminium)	
		TWA	2.5 mg/m ³ (Fluor)	ACGIH
		TWA	2.5 mg/m ³ (Fluor)	ACGIH
		TWA (Fraction respirable)	1 mg/m ³ (Aluminium)	ACGIH
Dioxyde de titane	13463-67-7	TWA	10 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA (Poussière totale)	10 mg/m ³	CA BC OEL
		TWA (fraction de poussière inhalable)	3 mg/m ³	CA BC OEL
		VEMP (poussière totale)	10 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA	10 mg/m ³ (Oxyde de titane)	ACGIH

Limite d'exposition biologique en milieu de travail

Composants	No. CAS	Paramètres de contrôle	Échantillon biologique	Temps d'échantillonnage	Concentration admissible	Base
Fluorophlogopite (Mg ₃ K[AlF ₂ O(SiO ₃) ₃])	12003-38-2	Fluorure	Urine	Avant le quart de travail (16 après arrêt de l'exposition)	3 mg/g	ACGIH BEI
		Fluorure	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que possible après l'arrêt de l'exposition)	10 mg/g	ACGIH BEI

MASTERSAFE SYMIC A001 L

Version 1.0 Date de révision: 03/21/2018 Numéro de la FDS: 102000028142 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 03/21/2018

		Fluorure (Fluor)	Urine	on) Avant le quart de travail (16 après arrêt de l'exposition)	2 mg/l	ACGIH BEI
		Fluorure (Fluor)	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que possible après l'arrêt de l'exposition)	3 mg/l	ACGIH BEI

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : pastilles
 Couleur : Donnée non disponible
 Odeur : caractéristique
 Seuil de l'odeur : Donnée non disponible
 pH : Donnée non disponible
 Point de fusion/congélation : Donnée non disponible
 Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : Donnée non disponible
 Point d'éclair : Donnée non disponible
 Taux d'évaporation : Donnée non disponible
 Inflammabilité (solide, gaz) : Ne brûle pas

Limite d'explosivité, supérieure / Limite : Donnée non disponible

MASTERSAFE SYMIC A001 L

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/21/2018	102000028142	Date de la première parution: 03/21/2018

d'inflammabilité supérieure
 Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible
 / Limite d'inflammabilité
 inférieure
 Pression de vapeur : Donnée non disponible
 Densité relative : Donnée non disponible
 Solubilité
 Solubilité dans l'eau : insoluble
 Coefficient de partage (n-
 octanol/eau) : Donnée non disponible
 Température d'auto-
 inflammation : Donnée non disponible
 Température de
 décomposition : Donnée non disponible
 Viscosité : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

Possibilité de réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Donnée non disponible

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë**

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**Dioxyde de titane:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 6.8 mg/l
 Durée d'exposition: 4 h
 Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg

MASTERSAFE SYMIC A001 L

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/21/2018	102000028142	Date de la première parution: 03/21/2018

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Mutagénéicité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Autres informations

Composants:

Fluorophlogopite (Mg₃K[AlF₂O(SiO₃)₃]):

Remarques: Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

MASTERSAFE SYMIC A001 L

Version 1.0 Date de révision: 03/21/2018 Numéro de la FDS: 102000028142 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/21/2018

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Composants:**Fluorphlogopite (Mg₃K[AlF₂O(SiO₃)₃]):**Information écologique : Donnée non disponible
supplémentaire

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : En accord avec les règlements locaux et nationaux.

Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.
En accord avec les règlements locaux et nationaux.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations internationales**

Remarques : Produit non dangereux au sens des règlements de transport.

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

LIS : Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne

TSCA : Dans l'inventaire TSCA

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

MASTERSAFE SYMIC A001 L

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/21/2018	102000028142	Date de la première parution: 03/21/2018

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
 ACGIH BEI : ACGIH - Indices d'exposition biologique (BEI)
 CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
 CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique
 CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
 ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
 CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
 CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
 CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AICS - Inventaire des produits chimiques de l'Australie; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; CPR - Règlements relatifs aux produits contrôlés; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN -

MASTERSAFE SYMIC A001 L

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/21/2018	102000028142	Date de la première parution: 03/21/2018

Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Date de révision : 03/21/2018

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations sécuritaires de manipulation, d'utilisation, de fabrication, d'entreposage, de transport, de disposition et d'émission, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, ne peuvent être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou pour tout autre procédé de fabrication.

CA / 3F